

Bure

Meuse et Haute-Marne plus que jamais à l'unisson sur Cigéo

« La fragilité, ça serait que l'on se divise » : les présidents des deux conseils départementaux, Jérôme Dumont (55) et Nicolas Lacroix (55), montent au créneau, pas seulement pour prouver leur bonne entente, mais pour rappeler que le projet de stockage des déchets nucléaires « doit se construire avec nous ».

Jérôme Dumont et Nicolas Lacroix côte à côte, l'image n'est pas forcément rare, ils ont l'habitude de se croiser, d'échanger régulièrement. Le lieu et le moment choisis pour se retrouver semblent plus exceptionnels : les présidents ont choisi Bure pour parler de la fiscalité liée à Cigéo. Et en particulier défendre les intérêts de leur GIP, structure en charge des fonds d'accompagnement du laboratoire de recherche souterrain et du projet d'enfouissement des déchets nucléaires, dont ils sont également présidents.

Montrer qu'ils agissent collectivement et non pas en rivalité : « On n'a jamais été aussi proches. Il y a une cohésion entre nous. La fragilité, ça serait que l'on se divise. On se respecte, on travaille ensemble. On a tout intérêt que ça fonctionne. »

L'occasion de « rappeler que les conseils départementaux sont au cœur du projet depuis le début, et si l'on veut qu'il réussisse, il doit se construire avec nous », souligne Jérôme Dumont.

« Du flou dans des décisions »

Si les deux responsables politiques éprouvent le besoin de le réaffirmer, c'est à destination du gouvernement, après l'adoption de la loi de finances 2025 qui n'est pas bien comprise de part et d'autre concernant les mesu-



Jérôme Dumont, le président du conseil départemental de la Meuse (à droite), à côté de son homologue haut-marnais, Nicolas Lacroix : « On se respecte, on travaille ensemble. » Photo Jean-Noël Portmann

res qui y sont liées.

Et ce, après un CHN (Comité de haut niveau), en octobre dernier, qui avait été mal apprécié. Jérôme Dumont et Nicolas Lacroix avaient pu le mettre en exergue lors d'une rencontre, quelques semaines plus tard, avec l'ex-ministre déléguée à l'Énergie, Olga Givernet. Parce qu'ils souhaitent « ne pas couper les liens avec l'État s'agissant d'un projet national ».

Alors que les choses avancent, que le calendrier se précise pendant que l'instruction de la demande d'autorisation de création (DAC) se poursuit, « on a un sentiment qui n'est pas satisfaisant, avertit Nicolas Lacroix. On voit une rupture de confiance avec les élus du territoire. Des distances se prennent, il y a du flou dans des décisions. On a l'impression que l'on veut changer les règles du jeu. »

L'acceptabilité portée par les territoires

Les deux CD se désolent d'un manque de concertation autant du manque d'intérêt des parlementaires français. « L'acceptabilité, elle a été portée par les ter-

ritoires, elle a été portée les conseillers départementaux, par les élus de proximité », répètent-ils avec insistance.

Quand un de ces élus dit : « On ne voudrait pas être appelés à passer de l'autre côté de la barrière », comme le rapporte Nicolas Lacroix, celui-ci le comprend : « Ce n'est pas une menace. C'est parce que l'on a fait des promesses à ce territoire. Le territoire l'a accepté, le territoire a fait l'acceptabilité du projet auprès de la population. Mais, cette acceptabilité n'est pas acquise et il ne faut pas jouer avec ça... On continue à dire que ce projet constitue une vraie opportunité pour nos départements qui perdent de la population, qui sont en difficulté sur un certain nombre de sujets. Attention, on n'est pas prêt à accepter tout, et surtout que l'on ait face à nous des interlocuteurs qui ne nous respectent plus. » L'annulation sans explication, il y a peu, d'un rendez-vous avec le ministre en charge du projet, Marc Ferracci, pour la place seulement obtenir un entretien avec un collaborateur de cabinet, témoigne de ce qui est vécu

Maintien des GIP et taxe de stockage

Si l'on a bien essayé de les rassurer, Jérôme Dumont, le président du conseil départemental de la Meuse, et son homologue haut-marnais, Nicolas Lacroix, ne manquent pas de s'inquiéter de l'incertitude autour des GIP. Vont-ils continuer à recevoir les 28 M€ annuels ? se demandent-ils. Pour 2025, oui, leur a-t-on répondu, même s'ils attendent toujours notification de cette somme. Et ensuite ? Là pas de réponse claire concernant les prochaines années, alors que justement les GIP bénéficiaient d'une visibilité sur plusieurs années qui leur permettait de s'engager sur des accompagnements. « On a du mal à se projeter », confirment-ils.

Les deux élus ne manquent pas de souligner l'importance jouée par ces structures dans le portage de nombre de projets, dans leur département respectif. « Ce sont des acteurs incontournables du développement économique. Jérôme Dumont comme Nicolas La-

croix peuvent énumérer les entreprises soutenues, les dossiers portés. Quand le groupe Hochland investit 90 M€ dans sa fromagerie à Dieue, le GIP Objectif Meuse est à ses côtés. Gaming Engineering, CORDM... » On a permis d'accélérer beaucoup de projets », se félicite Jérôme Dumont.

Plus que les communes, mieux que la région, les GIP sont des créateurs de richesse, plaident les présidents. Ils contribuent à la réalisation d'aménagements structurants, soulignent-ils.

Raisons pour lesquelles, ils plaident pour leur maintien. En continuant de bénéficier du même montant qu'actuellement.

Et ça n'a rien à voir avec la taxe de stockage, dont ils continuent de plaider pour un montant de 120 M€. « Et on demande 120 pour avoir 120 ». Bien plus que ce qui est envisagé dans la loi de finances, dans une fourchette 6,3 M€ et 63,9 M€. « 6,3, c'est une provocation... »

■ F.X.G.

comme un manque de considération.

« On remet en cause 25 ans de pratique »

Et la question des GIP illustre. « Il y a un trou d'air important sur la façon dont on les traite. On remet en cause 25 ans de pratique, on sait ce qu'on leur doit. » Jérôme Dumont évoque « sur ce qui nous a surpris », en parlant poliment, convient-il : « On a eu des discussions sur la taxe de stockage depuis plusieurs mois. On a appris, quand la loi de finances est sortie, qu'il y avait une évolution, notamment sur la formulation, sur les tarifs d'accompagnement, sans aucune négociation

avec nous. Lors du CHN, on n'a pas eu les réponses auxquelles on était en droit d'attendre. Ça pose un problème de rapport de confiance avec l'État. Avec l'administration centrale. On a de bonnes relations avec le préfet, c'est plus le lien avec Bercy, la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat). On veut une écoute. » Les deux présidents souhaitent aujourd'hui pouvoir s'entretenir du dossier avec le Premier ministre. « On s'adresse à ceux qui décident. »

Jérôme Dumont le répète : « Ça ne pourra pas se construire sans nous. » Nicolas Lacroix ne pense pas autrement.

■ François-Xavier Grimaud

Montmédy

Trafic de stupéfiants à la prison de Montmédy : deux jeunes détenus jugés le 9 mai

Six mois de procédure et un dossier de 600 pages. Une affaire de trafic de cannabis (présumé) organisé au centre de détention de Montmédy a été abordée en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Verdun, ce jeudi 10 avril. À la barre, Ted* et Johnny*, deux codétenus de 22 et 23 ans. Poursuivi également pour recel (téléphone portable, argent liquide, tabac à rouler...), le premier est suspecté d'être la tête de réseau. Originaire des Bouches-du-Rhône, il exécute quatre peines de prison ferme

(pour un total de 16 ans et 6 mois) dont une de huit ans pour séquestration et proxénétisme.

Johnny compte sept condamnations et est libérable fin 2026. À son arrivée à Montmédy, au printemps 2024, cet Ardennais fluet a été passé à tabac. Ted lui a alors proposé sa protection. Il n'aurait joué qu'un rôle de complice dans le trafic, en poussant notamment sa mère à faire entrer du cannabis au parloir.

Mais le fond du dossier n'a pas été évoqué au cours de leur comparution immédiate. Alors que Johnny souhaitait être jugé

sur-le-champ, Ted a demandé un délai pour préparer sa défense. « J'ai pris connaissance du dossier à midi et demie, il est 15h30 et je n'ai pas eu le temps de tout consulter », indiquait par ailleurs son avocat. Les deux jeunes hommes, qui sont également des consommateurs de haschich, seront donc jugés le 9 mai, à 14h.

La compagnie d'un des codétenus impliquée

Étayée par « l'exploitation de la vidéoprotection du centre de détention, des réquisitions té-

léphoniques et l'analyse du téléphone de la compagnie de [Ted] », selon la présidente, l'enquête révèle que cette dernière a joué un rôle prépondérant dans le trafic. Mais son état de santé lui a évité la garde à vue et elle sera jugée en CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité). Les gendarmes l'ont récemment appréhendée à Montmédy alors que les parloirs avec Ted étaient suspendus depuis décembre en raison d'un incident survenu en Unité de vie familiale (UVF) et qu'elle

réside à plus de 50 km de là.

« Cette enquête est extrêmement complète, je tiens à saluer le travail des gendarmes », observait le parquet avant que le tribunal ne se retire pour statuer sur la situation des deux prévenus avant leur comparution du 9 mai. Afin de dissiper tout risque de concertation, les deux prévenus ont été transférés à Nancy-Maxéville et à Bar-le-Duc. Il leur est également interdit de communiquer avec qui que ce soit.

■ Matthieu Boedec

* Les prénoms ont été modifiés.